

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/13038
17 janvier 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 12 JANVIER 1979, ADRESSEE AU PRESIDENT
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE SECRETAIRE GENERAL

J'ai l'honneur de me référer à l'établissement et au fonctionnement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), conformément aux résolutions 425 (1978) et 426 (1978) du Conseil de sécurité, adoptées le 19 mars 1978.

Le Gouvernement français m'a avisé voici quelque temps que peu après l'expiration du présent mandat, il retirerait de la FINUL son bataillon d'infanterie. Le Gouvernement iranien m'a lui aussi informé du retrait de son contingent à l'expiration du présent mandat. Je me suis donc adressé à plusieurs gouvernements pour tenter de remplacer ces contingents.

Le Gouvernement néerlandais vient de me faire savoir qu'il est prêt à fournir à la FINUL un bataillon d'infanterie, à compter du 1er mars 1979. Les Gouvernements de Fidji et du Nigéria se disent par ailleurs disposés à augmenter leurs contingents actuels de 300 et de 150 hommes respectivement.

Ces arrangements permettraient de combler aisément le vide créé par le retrait des deux contingents susmentionnés.

Je vous serais très obligé de bien vouloir informer les membres du Conseil de ces faits nouveaux. Sous réserve du renouvellement du mandat de la FINUL et des consultations d'usage, je me propose de prendre les dispositions pratiques nécessaires pour donner effet dans un proche avenir aux arrangements ci-dessus.

(Signé) Kurt WALDHEIM
